

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU
26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt six mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme FRENOY Christiane Mr BACHELLEZ Francis, Mr SOYEZ David, Mr PELTIEZ Christophe, Mr PINARD Jean-Michel, Mr ROGER Nicolas Mme LANGEVIN Michèle,

Absent : Mr FAVRESSE Sylvain,

- Représentation de la commune devant le tribunal administratif -affaire RPI

La maire rappelle au conseil municipal les faits concernant la procédure juridique entamée par Mme BIZOT Laëtitia au tribunal administratif contre les 6 communes du RPI: Aubvillers, Louvrechy, Mailly Raineval, Sauvillers-Mongival, Rouvrel et Thory, .

Afin d'accéder au dossier, la commune de Sauvillers-Mongival a obligation de faire appel à un avocat. Le conseil municipal donne pouvoir au Maire de faire appel à Maître Quenehen, avocat à Amiens- 11 rue de Noyon, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire Bizot Laëtitia contre le RPI au Tribunal Administratif. Les frais d'honoraires d'avocat seront pris en charge par la protection juridique de la commune.

- Devis pour travaux au château d'eau

Le Maire présente aux membres du conseil les devis pour la pose de deux branchements de nouveaux compteurs d'eau d'un montant de 2044,36 € HT et le nettoyage de la cuve du château d'eau pour un montant de 850,00 € HT. Le conseil à l'unanimité accepte les devis présentés par la S.P.E.E de Conty.

- Organisation de la cérémonie du centenaire

Afin de célébrer le centenaire de la libération de la commune de Sauvillers-mongival le 22 juillet le conseil réfléchit sur l'organisation de la cérémonie.

- Compte administratif et compte de gestion 2017 - commune et service des eaux

Après s'être fait présenter les dépenses et les recettes de l'année 2017, les membres du conseil municipal approuvent par vote à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion du percepteur.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	65 295,07	95 378,62	30 083,55
Section d'investissement	52 396,48	53 048,32	651,84
Résultat reporté N-1		22 696,10	22 696,10
Report d'investissement N-1	11 845,52		- 11 845,52
Total budget	129 537,07	171 123,04	41 585,97

Approbation du compte administratif 2017 du service de l'eau

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
section de fonctionnement	11 960,58	16 983,83	5 023,25
Section d'investissement	5 551,78	12 704,33	7 152,55
report de fonctionnement N-1		9 118,14	9 118,14
de l'investissement N-1		6 316,85	6 316,85
Total budget	17 512,36	45 123,15	27 610,79

Le compte administratif et le compte de gestion du service des eaux ont été approuvés à l'unanimité .

- **Questions diverses**

Formation Etat-civil Mairie : Dans le cadre de la prise en charge des PACS par les Mairies et suivant les différentes réformes de l'Etat-Civil, le maire propose aux membres du conseil de permettre à la secrétaire de mairie de se former pour ces différents modules. Le coût de la formation et l'installation s'élevé à environ 100,00 € HT et le coût de la maintenance est de 244,00 € HT. Les membres du conseil acceptent les devis présentés par Ambre Informatique pour le logiciel, la maintenance et l'installation.

Demande de Mr KOVAC Georges pour reprendre le jardin de l'école à 30,00 € l'année.
Après en avoir délibéré, le conseil ne donne pas suite à sa demande.